



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mc
t

21086604

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
- Division Charleroi -

09 JUL. 2021

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : 0687 986 158

Nom

(en entier) : DUODEV

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : Avenue Jean Mermoz 1 bte 4 - 6041 Gosselies

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2021

Il a été convenu de tenir cette assemblée générale à distance. Par conséquent, l'ensemble des actionnaires ont unanimement décidé ou accepté ce qui suit :

4.1. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale acte, à l'unanimité, la démission de TOO'GEZER SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Patricq Mulliez, de son mandat d'administrateur, avec effet ce jour. Sa lettre de démission est annexée aux présentes en Annexe 1.

L'assemblée générale remercie la société TOO'GEZER SA et son représentant permanent pour les services rendus au cours de son mandat.

4.2. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité d'administrateur B, la société à responsabilité limitée PANDO dont le 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue de Tervuren 412 Boîte 7, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0843.371.052 et au registre des personnes morales du Tribunal de l'Entreprise du Bruxelles, représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe Jonlet.

Son mandat prend effet ce jour et viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024 approuvant les comptes de l'exercice 2023.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat sera exercé à titre gratuit.

4.3. PROCURATIONS

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Aude MICHEL pouvant agir individuellement, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des décisions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2 :14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme.
Aude Michel
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).